

Mme Catherine Vialonga rejoint l'ERAFP en tant que Directeur des Investissements et de l'ALM

Paris, le 4 octobre 2010 – Mme Catherine Vialonga assure depuis le 1^{er} octobre la fonction de Directeur des Investissements et de l'ALM au sein de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP).

Depuis le 1er octobre 2010, Mme Catherine Vialonga assure la fonction de Directeur des Investissements et de l'ALM au sein de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP).

Diplômée de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique, Catherine Vialonga est membre de l'Institut des actuaires français.

En 1992, elle rejoint les équipes d'Ecureuil Vie, filiale du groupe Caisse d'Epargne, en tant qu'actuaire. Elle est en charge de la création et du développement de l'ALM et du pilotage de la gestion financière.

De 1995 à 2006, elle occupe le poste de Directeur de la Gestion financière et Actif-passif au sein de la même société. Depuis 2006, Mme Vialonga est Directeur du patrimoine et de l'ALM de la mutuelle d'épargne et de retraite CARAC.

L'ERAFP, un investisseur institutionnel de référence

Issu de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, l'Etablissement de régime de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) gère depuis le 1^{er} janvier 2005 un fonds de pension public (le RAFP). Géré en points selon la technique de la capitalisation, il permet aux fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et du secteur public hospitalier de se constituer des droits à une retraite additionnelle.

Administré par des représentants des bénéficiaires et des employeurs des trois fonctions publiques, ainsi que par trois personnalités qualifiées, l'ERAFP s'appuie sur une politique d'investissement socialement responsable (ISR) et de diversification des actifs afin de conjuguer valeurs du service public et recherche de la performance.

Avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 51 000 employeurs et de l'ordre de 1,7 milliard d'euros de cotisations collectées par an, l'ERAFP est l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés et l'un des premiers investisseurs institutionnels ISR en Europe.

La démarche ISR de l'établissement est décrite dans une charte adoptée en mars 2006, disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr), reposant sur les cinq valeurs suivantes :

- Etat de droit et droits de l'homme,
- Progrès social,
- Démocratie sociale,
- Environnement,
- Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU.

Contact Presse

Alice Blais - 01 58 50 96 36 – alice.blais@erafp.fr